



p. a. Michel Guillermin
24 av. de la Gare-des-Eaux-Vives
CH-1208 Genève
www.royaume.ch/asslocimm

Recommandé
Me Christian Dandrès
ASLOCA
C. P. 6150
1211 Genève 6

Genève, le 26 janvier 2012.

Objet : Adhésion de l'ASSLOCIMM à l'ASLOCA ; Assemblée générale extraordinaire
Réf. : Entretien du 19 décembre 2011 (et autres contacts préalables avec l'ASLOCA)

Maître

Nous référant à l'entretien du 19 décembre 2011 entre vous-même et MM. Hensler et Zimmermann soussignés, nous avons le plaisir d'annoncer que l'ASSLOCIMM a décidé d'adhérer à l'ASLOCA.

Nous voudrions vous remercier une nouvelle fois des conseils que vous nous avez prodigués et du temps que vous nous avez consacré dans l'entretien susmentionné. Nous sommes spécialement reconnaissants que vous ayez accepté d'être notre interlocuteur si notre association adhérait à l'ASLOCA et qu'une partie de nos membres veuille contester avec l'aide de l'ASLOCA les hausses imminentes de loyer après travaux (et probablement aussi, le moment venu, les indemnités proposées pour les désagréments dus aux travaux).

C'est à ce titre que nous vous prions aujourd'hui de faire enregistrer au plus tôt l'adhésion de l'ASSLOCIMM à l'ASLOCA. Nos statuts sont joints à la présente (annexe 1). Nous comptons au 25 janvier 2012 104 membres, dont 10 ont toutefois demandé que leur nom ne soit pas transmis à l'ASLOCA. Nous joignons aussi à la présente notre Bulletin 12 (annexe 2), du 12.01.2012, qui porte spécialement sur l'adhésion à l'ASLOCA et qui permettait, par un coupon, de demander que son nom ne soit pas transmis. Cette option faisait suite à une demande répétée, que nous vous avons mentionnée et qui avait déjà été discutée dans notre correspondance avec l'ASLOCA ; nous avons déduit de celle-ci que nos membres qui ne voudraient pas voir leur nom transmis ne seraient pas comptés dans notre effectif (notamment pour déterminer la cotisation due) et se priveraient du soutien offert aux membres de vos membres collectifs (par la permanence – ou dans les contacts après l'AGE évoquée ci-dessous).

Les documents annexés se trouvent avec beaucoup d'autres sur notre site, pas vraiment public mais d'accès libre (voir en-tête de la présente).

Le Bulletin ci-joint a informé nos membres de votre proposition de convoquer une Assemblée générale extraordinaire dès réception des premières hausses de loyer après travaux, et d'y participer pour une information à tous et pour l'enregistrement de ceux qui voudraient faire opposition à cette hausse. Voici comment nous voyons la convocation de cette AGE :

BULLETIN n° ...

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION

1. Pour donner suite à l'annonce préalable donnée dans le Bulletin 12 du 12.01.2012,

Nous vous convoquons à une assemblée générale extraordinaire
.....2012 à 18 h 30 (jusqu'à 20 h 30 au plus tard)

École des Allières, salle de cinéma

(même salle que pour nos séances et que pour les séances d'information de Swiss Life et Livit)

2. Le projet d'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil, liste des personnes présentes.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Introduction par le Comité et présentation de Me Dandrès, de l'ASLOCA.
4. Actions possibles face aux hausses de loyer après travaux : exposé de Me Dandrès suivi de questions et réponses
5. Divers urgents

3. Après la séance, sur place : prise de contact individuelle de Me Dandrès avec les locataires du 24 GEV décidés ou intéressés à contester leur hausse de loyer après travaux.

Nous vous prions de bien vouloir assurer que notre adhésion soit effective au plus vite et nous faire connaître vos remarques concernant le projet ci-dessus de convocation d'AGE.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

POUR LE COMITÉ :

Simone Rudisuhli

André Hensler

Bruno Zimmermann

Annexes mentionnées (2)